

Les enjeux de l'ODD 16 sur la gouvernance

Dépasser les réticences pour changer la donne

Mireille RAZAFINDRAKOTO

François ROUBAUD

ODD 16 : « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous »

Longtemps exclues du champ des politiques publiques, les questions de gouvernance se sont progressivement imposées pour être incontournables dans l'agenda de la communauté internationale du développement. Ainsi, dans le plan mondial fixant les Objectifs de développement durable (ODD), l'adoption de l'ODD 16 marque sans la nommer la consécration de la thématique de la gouvernance démocratique puisqu'il aborde spécifiquement quelques principes clefs qui lui sont associés : l'accès à la justice pour tous et l'État de droit, la transparence et la responsabilité démocratique ou la redevabilité (*accountability*), la garantie des libertés fondamentales, l'absence de discrimination et la participation, et, plus généralement, la qualité des institutions. À ces thèmes viennent s'ajouter ceux relatifs à la paix et à la sécurité. Ces différents champs ne figuraient pas dans les Objectifs du millénaire pour le développement.

L'intégration de la gouvernance dans les ODD est le fruit d'un long processus qui a démarré depuis l'entrée du concept dans les stratégies de développement à la fin des années 1980. Dans le cadre des groupes de travail mis en place pour la définition des ODD et des indicateurs, l'Objectif 16 a fait l'objet d'âpres négociations jusqu'à la dernière minute (CLING *et al.*, 2016). En effet, les questions de gouvernance ont suscité (et continuent de susciter) des réserves à différents niveaux et suivant divers registres.

Ce chapitre vise à éclairer les enjeux liés à l'ODD 16 en étudiant, d'un côté, le processus qui a mené à son adoption et, de l'autre, les perspectives quant au suivi de ses cibles. Ainsi, nous montrons que l'inscription de l'ODD 16 dans l'Agenda 2030 constitue une véritable avancée historique. Trois types de contraintes ont pu être surmontés : la première porte sur la place de la gouvernance dans la hiérarchie des priorités ; la deuxième concerne la nature (politique) des questions abordées ; la troisième tient au caractère polysémique du mot et au paradigme qu'il peut véhiculer. En analysant comment les réticences ont pu être levées pour arriver à l'adoption de cet ODD, on mesure l'importance du chemin parcouru. Enfin, les implications de la mesure et du suivi de cet Objectif 16 sont exposées. L'ampleur du défi est à souligner, car il s'agit d'innover en matière de méthodes et d'indicateurs de gouvernance qui puissent être mobilisables par les décideurs comme par la population. De plus, un processus adéquat de suivi de l'ODD 16 peut déjà être en soi un moyen de concrétiser les principes de participation et de transparence qui sont retenus parmi les cibles. À cela s'ajoute l'impact transversal d'un dispositif favorisant le dialogue entre dirigeants et citoyens puisqu'il ne peut que contribuer à l'atteinte de l'ensemble des ODD.

La montée de la gouvernance dans la hiérarchie des priorités

D'un simple instrument au service de l'économie...

Le concept de gouvernance a été introduit dans l'agenda international par la Banque mondiale à la fin des années 1980. La vision

du développement qui prédominait à cette période faisait prévaloir sa dimension économique au sens étroit et le paradigme du marché. La gouvernance, définie dans un cadre très circonscrit comme « la façon dont le pouvoir est exercé lors de la gestion pour le développement des ressources économiques et sociales » (BANQUE MONDIALE, 1992), était essentiellement appréhendée dans ses implications techniques, managériales et fonctionnelles. L'approche se confinait au champ de la gouvernance économique. Sa prise en compte visait à promouvoir la réforme de l'État, à minimiser les interventions de celui-ci afin de remédier à ses défaillances supposées être à l'origine de l'échec des politiques d'ajustement (DIARRA et PLANE, 2012). Même si par la suite le rôle de l'État a été au moins en partie réhabilité, par la mise en avant de l'importance des questions institutionnelles, la gouvernance (au sens large) était vue comme un hors-champ de l'économie dominante et des politiques publiques. La hiérarchie des priorités est restée inchangée avec la primauté accordée aux objectifs strictement économiques. Ce positionnement avait pour justification en toile de fond la pyramide de Maslow, qui stipule la nécessité de satisfaire d'abord des besoins physiologiques de base. Longtemps donc, la gouvernance a été considérée par la communauté du développement principalement pour sa valeur instrumentale : à travers son impact supposé sur le fonctionnement des marchés et les performances économiques des pays.

... à la reconnaissance de son rôle clef comme Objectif de développement

Depuis, l'acceptation de la gouvernance a évolué et l'articulation entre ses composantes et le développement économique a fait l'objet de nombreuses recherches. Au cœur de la thématique, le rôle clef des institutions dans les processus de développement est progressivement passé du statut de frontière de la connaissance où le débat scientifique faisait rage à celui d'état de l'art consolidé, avec un cadre commun sur lequel tous s'accordent¹ : la forte imbrication entre les sphères politique et économique. Les travaux de Douglas North ont en particulier joué un rôle significatif.

¹ Pour n'en citer que quelques-uns, voir NORTH *et al.* (2010 et 2012) ; et pour l'Afrique en particulier, NOMAN *et al.* (2012).

Ils ont élargi progressivement le cadre en s'écartant de la théorie néo-classique – et en particulier de la sous-jacente rationalité économique des agents –, pour s'interroger plus avant sur la manière dont les institutions (y compris politiques) perdurent ou se transforment.

De façon concomitante, on passe d'une approche restreinte du développement (circonscrite à la pauvreté multidimensionnelle dans les OMD) à une approche en termes de droits humains définis sous leur forme la plus large – économiques et sociaux, mais aussi politiques et environnementaux. Même pour les pays développés, la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social dirigée par Stiglitz, Sen et Fitoussi (2009) a préconisé la mesure du bien-être, incluant les principes associés à la gouvernance et en particulier la participation politique.

Aborder les questions de gouvernance sans « ingérence politique »

Même si les questions de gouvernance démocratique sont de moins en moins taboues, elles demeurent sensibles compte tenu de leur nature politique. Leur intégration dans des plans mondiaux soulève une opposition de la part de certains pays en développement ou développés qui craignent une ingérence dans leur système politique et une remise en cause de leur souveraineté. Sur ce point, et de manière insoupçonnée, c'est le continent africain qui a pris de l'avance dans l'appropriation de la thématique de la gouvernance, puisque les réticences ont déjà été levées avec de nombreux textes normatifs : la Charte pour la démocratie, l'Agenda 2063, etc. (CLING *et al.*, 2016). Ce continent a donc joué un rôle dans les négociations pour l'adoption de l'ODD 16. Son poids ne pouvait toutefois suffire pour convaincre des pays rétifs aux possibles immixtions extérieures dans des questions politiques internes.

Cette contrainte n'est toutefois pas nouvelle. Les mandats et statuts de la Banque mondiale lui interdisent l'entrée « en politique ». Cela ne l'a pas empêchée de faire des incursions sur des théma-

tiques de plus en plus politiques, sachant que par nature toutes ses interventions portent un contenu politique, qu'il soit affiché ou pas. Mais, profitant de l'ambivalence du concept et utilisant son influence hégémonique pour faire primer sa définition et pour orienter les réflexions, la Banque mondiale reste au milieu du gué et continue à faire valoir une approche techniciste de questions éminemment politiques.

Une stratégie similaire a été adoptée pour l'Agenda 2030. Le choix des termes retenus dans l'ODD 16 délimite le champ concerné. Notamment, le mot « démocratie » n'est pas mentionné. Les questions de « gouvernance » sont abordées et intégrées dans des domaines bien spécifiques qui ne nécessitent pas l'utilisation du terme lui-même². Puis les cibles associées à l'ODD 16 ont été définies de manière souvent vague et peu opérationnelle pour obtenir un consensus³.

Ensuite, le regroupement dans un même ODD des questions de sécurité et de gouvernance n'est pas neutre. Ce choix a contribué à faire accepter l'inscription des thématiques de gouvernance, en les diluant et/ou en les associant à un sujet dont le caractère prioritaire est moins controversé. En effet, la sécurité se situe au deuxième rang des priorités, après la satisfaction des besoins physiologiques et avant les besoins de reconnaissance ou d'estime, dans la hiérarchie supposée universelle de la pyramide de Maslow. Un classement équivalent est mis en avant par INGLEHART et WELZEL (2010) dans leurs analyses basées sur les « *World Value Survey* » : tant que la sécurité physique et économique n'est pas assurée, les aspirations aux libertés individuelles, à l'épanouissement personnel ou à la démocratie restent secondaires. Si l'association de la sécurité et de la gouvernance démocratique dans un même Objectif a probablement permis de faire accepter la

² Cette option a été clairement énoncée dans un rapport des Nations unies à l'issue d'un atelier de discussions sur l'introduction de la gouvernance dans les ODD (KANIE *et al.*, 2014).

³ La revue des ambitions à la baisse explique sans doute que la situation particulière des États fragilisés par des chocs (politiques ou environnementaux) ne soit pas considérée (voir le texte de Serge Michailof dans cet ouvrage). Aborder les problèmes de gouvernance dans ces pays constitue un réel défi, notamment pour traiter à la fois des questions humanitaires ou sécuritaires en urgence et mettre en œuvre des programmes de reconstruction de moyen-long terme (CHÂTAIGNER et MAGRO, 2007).

seconde thématique plus controversée, elle l'a aussi, dans une certaine mesure, reléguée au second plan (FISHER et ANDERSON, 2015).

Enfin, l'agenda des ODD insiste sur la nécessité d'un processus endogène qui relativise et limite les contraintes qui s'imposent aux pays : les cibles sont mondiales mais « aspirationnelles », c'est-à-dire que chaque gouvernement doit fixer ses propres cibles nationales, en fonction du niveau d'ambition mondial mais en tenant compte des circonstances nationales (DE MILLY, 2016).

Du dogme de la « bonne gouvernance » à une approche moins normative

Notion fortement polysémique, avec un contenu fluctuant dans le temps mais également dans l'espace en fonction des acteurs qui la mobilisent, la gouvernance est qualifiée de mot-valise. Mais, plus que l'étendue du champ couvert, c'est la dimension prescriptive de la « bonne gouvernance » et le paradigme qu'elle peut véhiculer qui incitent à la méfiance (ABRAHAMSEN, 2000 ; ANDREWS, 2008). Par exemple, les réformes qui remettent en question le rôle de l'État et sa légitimité dans certaines fonctions supposent un modèle unique de gouvernance qui s'inscrit dans un cadre néolibéral. Sachant que la « bonne gouvernance » est devenue une conditionnalité avec le principe de la sélectivité de l'aide publique au développement (APD) et qu'elle s'impose principalement aux pays du Sud les moins à même de résister, le rapport de force qu'elle incarne est problématique.

Dépasant la vision techniciste, normative et dogmatique de la gouvernance, un grand nombre d'expériences sur le terrain, menées en particulier à des échelles locales, mettent en avant et revendiquent des approches pragmatiques. Elles se basent sur une compréhension fine de l'exercice du pouvoir, des relations entre les différents acteurs, des actions collectives, de la gestion des conflits (BELLINA *et al.*, 2008). Ainsi, plutôt que de proposer des outillages institutionnels qui s'appliqueraient de manière uni-

forme à tous, la nécessité de prendre en compte les spécificités des contextes est de plus en plus reconnue⁴.

Toutefois, le rapport de force perdure au niveau international : entre les pays développés et en développement, entre les donateurs et les récipiendaires de l'aide. D'une part, des critères de gouvernance, qui peuvent s'avérer discutables, continuent à s'appliquer comme conditionnalité de l'APD. D'autre part, les responsabilités des institutions internationales dans les crises et les échecs des politiques ne sont jamais véritablement abordées. Cette situation découle d'un problème de gouvernance à l'échelle mondiale, la représentation des continents, du Nord et du Sud, dans les instances internationales restant très déséquilibrée.

Dans ces différents domaines, les principes adoptés dans le cadre de l'Agenda 2030 marquent un tournant dans les approches. En effet, le fait que l'ensemble des ODD s'applique à tous les pays instaure un traitement plus égalitaire entre ceux-ci. Cet élargissement géographique permet d'éviter l'impression et le risque que les pays du Nord imposent aux pays du Sud des critères sans qu'ils ne se sentent eux-mêmes contraints de les respecter. D'ailleurs, malgré ses imperfections, un processus de consultation des populations dans différents pays a été mis en place pour la définition des ODD et des cibles associées (PNUD, 2013). Enfin, concernant l'Objectif 16, une cible aborde spécifiquement les questions de gouvernance au niveau mondial et le nécessaire rééquilibrage des forces entre les continents dans les institutions multilatérales, le rôle de ces dernières étant crucial pour les problèmes ayant une dimension planétaire (questions environnementales, mais également dans le domaine sécuritaire). L'encadré 1 illustre cette ouverture du champ, en donnant quelques exemples de la diversité des programmes d'appui à la gouvernance dans le monde.

⁴ À cet égard, le *Rapport sur le développement dans le monde : la gouvernance et la loi* de la BANQUE MONDIALE (2017) marque sans doute un tournant. Il met l'accent sur les rôles respectifs des acteurs dans l'arène politique. S'écartant de l'idée d'un modèle unique, il affirme que, en fonction du contexte et notamment de la distribution des pouvoirs entre les acteurs, une soi-disant « bonne politique » peut s'avérer mauvaise, et vice-versa.

ENCADRÉ 1

La multiplication des programmes sur la gouvernance

Les modes de mise en œuvre des programmes de gouvernance s'inscrivent dans des cadres qui s'ouvrent au partenariat avec une grande diversité d'acteurs. À titre illustratif, pour donner une idée de leurs variétés, on peut citer : l'accord de Cotonou entre l'Union européenne et les pays ACP, qui intègre de nombreux thèmes liés aux droits de l'Homme ; le Partenariat global pour la responsabilité sociale (GPSA) de la Banque mondiale, qui encourage la coopération entre les bénéficiaires des services publics, les organisations de la société civile et les autorités gouvernementales pour assurer la transparence et la responsabilisation ; les programmes d'appui menés par le Pnud qui visent le renforcement des capacités des institutions parlementaires ; enfin, le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), une initiative lancée par 8 pays et qui permet des échanges sur des projets innovants. Il compte en 2016 plus de 70 gouvernements membres qui s'engagent à s'associer à la société civile pour favoriser la transparence, renforcer le pouvoir des citoyens, lutter contre la corruption et améliorer la gouvernance grâce aux nouvelles technologies.

Le défi du suivi de l'ODD 16

Un impératif de transparence et de participation dans la mesure

Le suivi des ODD constituant une composante à part entière de l'Agenda 2030, la question de la capacité des pays à le réaliser se pose de manière générale. La transformation de l'essai pour ne pas rester au stade de la rhétorique est encore plus cruciale pour l'ODD 16. Il s'agit d'un domaine nouveau dans l'agenda international du développement. Comment mesurer les progrès en termes de gouvernance ? Méfiance, réticence et résistance sont d'autant plus fortes qu'il s'agit d'évaluer précisément des évolutions sur des thématiques jugées sensibles. Ces obstacles ne sont toutefois pas rédhibitoires. Des expériences montrent que,

d'une part, tout en éclairant et en aidant à la compréhension de la situation dans les pays, le choix d'indicateurs pertinents peut permettre aux acteurs nationaux comme internationaux d'exercer de véritables pressions sur les dirigeants. Et que, d'autre part, la mesure et le suivi constituent déjà par eux-mêmes un moyen de réaliser l'ODD 16. En effet, si le suivi a pour corollaire la mise à disposition d'informations et s'il permet de relayer la voix de la population auprès des décideurs, il concrétise les principes d'inclusion, de transparence, de responsabilité (*accountability*) et de participation. Si la statistique est une question de gouvernance, les statistiques de gouvernance le sont doublement.

La reconnaissance du rôle clef des institutions et de la gouvernance ayant créé un formidable appel d'air, les bases de données internationales se sont multipliées. Différents types d'institutions se sont lancées sur le marché des indicateurs de gouvernance, de paix et de sécurité (donateurs, centres de recherche, fondations, ONG, entreprises privées), avec des méthodologies plus ou moins transparentes et contestables. Mais l'usage de ces bases de données fondées sur des dires d'experts, et dont la fiabilité est incertaine, surtout pour les pays les plus pauvres, est problématique (RAZAFINDRAKOTO et ROUBAUD, 2010).

... que de nouvelles enquêtes auprès des ménages permettent de satisfaire

Partant de ce constat, les indicateurs tirés d'enquêtes auprès des ménages s'avèrent particulièrement pertinents pour le suivi de l'ODD 16. De multiples raisons peuvent être invoquées. Les enquêtes auprès des ménages expriment et relaient la « voix » de la population. Or, c'est précisément ce que vise l'ODD 16 : améliorer la participation de la population à la prise de décision pour rendre les institutions plus responsables devant les citoyens. De plus, la gouvernance, la paix et la sécurité ne sont pas perçues ni vécues de la même manière suivant la position dans l'échelle sociale : selon que l'on est riche ou pauvre, jeune ou plus âgé, urbain ou rural, etc. Le recours aux enquêtes représentatives au niveau national s'avère une solution parfaitement adaptée dans l'objectif de tenir compte de l'opinion de l'ensemble de la population (souci d'*inclusivité*).

Des raisons d'ordre méthodologique viennent s'ajouter à ces arguments. Alors que les sources administratives sont plus souvent tournées vers le suivi des moyens ou des capacités, les enquêtes sont orientées sur les résultats (le vécu ou la perception de la population), ce qui correspond précisément à l'approche des ODD depuis l'origine (ONU, 2013). Enfin, les expériences déjà réalisées démontrent la faisabilité de la mesure de la gouvernance par les enquêtes (voir encadré 2). La robustesse des indicateurs peut être assurée, tout en tenant compte des contraintes de coût puisqu'il s'agit de greffer des modules à des enquêtes auprès des ménages déjà programmées.

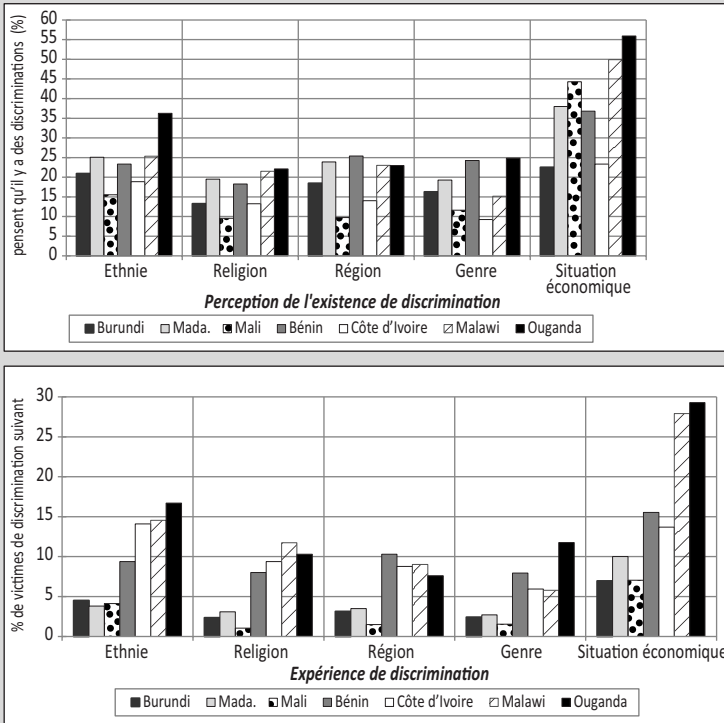
ENCADRÉ 2

Les enquêtes GPS-SHaSA en Afrique montrent la voie sur ce qu'il est possible de faire au niveau mondial pour le suivi de l'ODD 16

Les résultats ci-dessous, obtenus dans le cadre d'un programme international de mesure de la gouvernance, de la paix et de la sécurité en Afrique à partir d'enquêtes ménages (GPS-SHaSA), donnent un aperçu qui illustre leur pertinence⁵. Ils concernent un des indicateurs retenus dans la liste concernant l'ODD 16 : l'expérience de discrimination. Le module GPS-SHaSA permet d'être très précis, en distinguant 7 types de discrimination différents et en interrogeant la population à la fois sur son expérience et sur sa perception de ces discriminations. La figure présente les résultats dans 7 pays africains, qui donnent l'opportunité d'établir un état des lieux sur l'existence et l'ampleur des phénomènes de discrimination dans chaque pays. Que l'on se réfère aux perceptions ou aux situations réellement vécues, les discriminations suivant le niveau de revenu (à l'encontre des plus pauvres) apparaissent les plus répandues quel que soit le pays.

⁵ Pour des détails sur le potentiel analytique des modules GPS-SHaSA, voir RAZAFINDRAKOTO et ROUBAUD (2015).

Expérience et perception des discriminations (en %)



Sources : Enquêtes GPS-SHaSA, INS, divers pays ; calculs des auteurs. La question est formulée comme suit : « Les gens sont parfois discriminés suivant leurs caractéristiques personnelles. Pensez-vous qu'il y a des discriminations liées à [cette caractéristique] ? Avez-vous été victime de ce type de discrimination au cours de l'année écoulée ? »

L'origine ethnique vient après le niveau de vie parmi les motifs des discriminations. Ce problème est loin d'être circonscrit, puisqu'un pourcentage non négligeable des citoyens, entre 4 % et 16 %, se déclarent victimes de discrimination en raison de leur ethnité. Des analyses plus fines peuvent être conduites (sur les caractéristiques des victimes par exemple). Ainsi, malgré la résolution de la crise politique, il semble que les discriminations ethniques restent un sujet majeur en Côte d'Ivoire. *A contrario*, la crise politique en cours au Burundi n'est pas au premier chef un conflit ethnique entre Tutsis et Hutus, tel que le pays a pu en connaître dans le passé.

Soulignons le rôle majeur des Instituts nationaux de la statistique (INS) qui ont les compétences et la légitimité pour collecter des données qui ont vocation à être des biens communs. L'institutionnalisation du dispositif, à travers son intégration dans les systèmes statistiques nationaux, conjuguée avec l'objectif de relayer la voix des citoyens, permet son appropriation par les acteurs nationaux. Le dispositif institutionnel autour des enquêtes peut alors promouvoir une approche inclusive car les statistiques (qui sont des biens publics) ont normalement vocation à être mobilisés par les décideurs. Mais elles doivent également être mobilisables par les citoyens ou la société civile.

Conclusion

L'adoption de l'ODD 16 sur la gouvernance constitue une avancée historique. Au terme d'un long processus depuis l'introduction de la thématique dans les politiques de développement, ce résultat signe la reconnaissance de ce que les grands principes associés à la notion de gouvernance constituent des objectifs *per se* et ont un caractère universel. Néanmoins, cette reconnaissance par la communauté internationale n'est pas sans risque. L'institutionnalisation au plus haut niveau des questions de gouvernance *via* l'ODD 16 peut finalement s'avérer un carcan : si elle est perçue comme une nouvelle forme de conditionnalité des pays du Nord envers ceux du Sud ; si les compromis de la machine onusienne la transforment en « ce machin qu'on appelle l'ONU » et conduisent à vider de leur contenu « transformateur » (*transformative*) les cibles de l'ODD 16 ; enfin, si les indicateurs ne sont pas d'emblée conçus dans le respect des principes de transparence et de manière participative. De ce point de vue, l'IRD et ses partenaires disposent d'une avance et de propositions à faire valoir dans ce domaine.

Références bibliographiques

- ABRAHAMSEN R., 2000 – *Disciplining Democracy: Development Discourse and Good Governance in Africa*. Londres, Zed Books.
- ANDREWS M., 2008 – The Good Governance Agenda. Beyond Indicators Without Theory. *Oxford Development Studies*, 36 (4) : 379-407.
- BANQUE MONDIALE, 1992 – *Gouvernance et Développement*. Banque mondiale, Washington D.C.
- BANQUE MONDIALE, 2017 – *Rapport sur le Développement dans le monde 2017 : la Gouvernance et la Loi*. Banque mondiale, Washington D.C.
- BELLINA S., MAGRO H., DE VILLEMEUR V. (dir.), 2008 – *La gouvernance démocratique, un nouveau paradigme pour le développement ?* Paris, Karthala.
- CHÂTAIGNER J.-M., MAGRO H. (dir.), 2007 – *États et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*. Paris, Karthala.
- CLING J.-P., RAZAFINDRAKOTO M., ROUBAUD E., 2016 – L'ODD 16 sur la gouvernance et sa mesure. L'Afrique en tête. *Afrique Contemporaine*, 2016/2 (258) : 73-93.
- DE MILLY H., 2016 – Aide internationale et ODD, une aide efficace ? *Afrique Contemporaine*, 2016/2 (258) : 148-151.
- DIARRA G., PLANE P., 2012 – La Banque mondiale et la genèse de la notion de bonne gouvernance. *Mondes en développement*, 2012/2 (158) : 51-70.
- FISHER J., ANDERSON D. M., 2015 – Authoritarianism and the securitization of development in Africa. *International Affairs*, 91 (1) : 131-151.
- INGLEHART R., WELZEL C., 2010 – Changing Mass Priorities: The Link between Modernization and Democrac. *Perspectives on Politics*, 8 (2) : 551-567.
- KANIE N., ZONDERVAN R., STEVENS C. (eds), 2014 – *Ideas on Governance 'of' and 'for' Sustainable Development Goals*. UNU-IAS/POST2015 Conference Report, Tokyo, United Nations University Institute for the Advanced Study of Sustainability.
- NOMAN A., BOTCHEW K., STEIN H., STIGLITZ J. E. (eds), 2012 – *Good Growth and Governance in Africa. Rethinking Development Strategies*. Oxford et New York, Oxford University Press.
- NORTH D. C., WALLIS J. J., WEINGAST B. R. (eds), 2010 – *Violence et ordres sociaux*. Paris, éditions Gallimard.
- NORTH D. C., WALLIS J. J., WEBB S., WEINGAST B. R. (eds), 2012 – *In the shadow of Violence. Politics, Economics, and the Problem of Development*. Cambridge et New York, Cambridge University Press.

ONU, 2013 – *Report of the High-Level Panel of Eminent Persons on the Post-2015 Development Agenda. A New Global Partnership: Eradicate Poverty and Transform Economies through Sustainable Development*. New York, Nations unies.

PNUD, 2013 – *A Million Voices: The World We Want; A Sustainable Future with Dignity for All*. New York, Pnud.

RAZAFINDRAKOTO M., ROUBAUD F., 2010 – Are International Databases on Corruption reliable? A comparison of Expert Opinion Surveys and Household Surveys in Sub-Saharan Africa. *World Development*, August, 38 (8) : 1057-1069.

RAZAFINDRAKOTO M., ROUBAUD F., 2015 – Les modules *Gouvernance, Paix et Sécurité* dans un cadre harmonisé au niveau de l'Afrique (*GPS-SHaSA*): développement d'une méthodologie d'enquête statistique innovante. *Statéco*, 109 : 122-158.

Un défi pour la planète

Les Objectifs
de développement durable
en débat

Sous la direction de

Patrick CARON

Jean-Marc CHÂTAIGNER

IRD Éditions

INSTITUT DE RECHERCHE
POUR LE DÉVELOPPEMENT

Marseille, 2017

Coordination éditoriale, fabrication
Corinne Lavagne

Mise en page
Desk (53)

Maquette de couverture
Michelle Saint-Léger

Maquette intérieure
Aline Lugand/Grissouris

La loi du 1^{er} juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2017

ISBN : 978-2-7099-2412-2